

COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 JUILLET 2010**

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel BERGER, Maire, le 09 juillet 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 JUIN 2010

Le compte rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- TARIFS COMMUNAUX - FIXATION DU TARIF DES DISQUES DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal à la majorité, fixe le prix de vente des disques de stationnement à 2 € l'unité et autorise l'encaissement de la recette correspondante sur la régie qui sera créée à cet effet.

**3- ASSAINISSEMENT - SECTEUR DU PIED DE LA COTE - MAITRISE D'OUVRAGE -
ANNULATION DE LA DELIBERATION CONFIAIT LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA
COMMUNE DE CHENERELLES - MAITRISE D'OUVRAGE ASSUREE PAR LA COMMUNE DE
ST MARCELLIN EN FOREZ**

Dans le cadre de l'opération d'assainissement du secteur du Pied de la Côte, situé en limite des territoires des trois Communes de Chenereilles, Boisset St Priest et St Marcellin en Forez, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'annuler pour l'avenir, les dispositions de la délibération du 17 septembre 2004 confiant la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Commune de Chenereilles,
- décide que cette maîtrise d'ouvrage sera désormais assurée par la Commune de St Marcellin en Forez,
- adopte le principe d'une convention qui fixera notamment la répartition des dépenses entre les Communes,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation de travaux au nom des trois Communes concernées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la maîtrise d'ouvrage,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement des travaux, à charge pour les deux autres Communes de rembourser leur quote-part à la Commune de St Marcellin en Forez,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour le financement de cette opération.

4- DENOMINATION DE LA SALLE MULTICULTURELLE

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de dénommer la salle multiculturelle située dans les locaux de l'école de musique : "SALLE ARISTIDE BRIAND".

5- VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - MISE A JOUR DE LA LISTE DES VOIRIES CONCERNEES DANS LE CADRE DU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

Le Conseil Municipal, à la majorité, procède à l'actualisation des voiries d'intérêt communautaire qui ont été transférées à la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

6- TRAVAUX D'ISOLATION EXTERIEURE DE L'ECOLE DE LA PAIX (MIXTE1) - APPROBATION ET SIGNATURE DES MARCHES AVEC LES ENTREPRISES

Dans le cadre de l'opération d'isolation extérieure de l'école de la Paix, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres :

Lot n° 1 Façades I.T.E.	Entreprise C.F.F.	109.281,50 € H.T.
Lot n° 2 Menuiseries extérieures bois	Entreprise GENEVRIER	22.241,00 € H.T.
Lot n° 3 Menuiseries extérieures aluminium	Entreprise V.M.V.	52.914,00 € H.T.

7- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2009 de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, qui lui est présenté.

8- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel, dressé au titre de l'année 2009, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, comportant le bilan de la compétence "collecte et traitement des ordures ménagères" sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

9- RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2009.

10- INFORMATION SUR LE SIVU DES GRANGES

En complément de l'article paru dans le "St Marcellien", une information est donnée sur la création de la structure multi-accueil des moins de 6 ans, concernant les trois Communes de Bonson, St Cyprien et St Marcellin en Forez.

11- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 :

1/ **Emprunt de 74.540 € souscrit auprès de DEXIA CREDIT LOCAL (taux fixe de 2,36% l'an) pour le financement des travaux d'aménagement de bâtiments communaux (budget de la Commune).**

2/ **Emprunt de 163.770 € souscrit auprès de DEXIA CREDIT LOCAL (taux fixe de 2,36% l'an) pour le financement des travaux de remise en état de voiries, d'aménagement d'espaces publics, d'éclairage public, et d'amélioration des réseaux d'assainissement, réparti de la manière suivante :**

- budget de la Commune : 18.430 €,
- budget de l'Eau : 70.780 €,
- budget de l'assainissement : 74.560 €.

3/ **Marché passé avec le bureau SERVICES AMO pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet d'aménagement du centre technique, moyennant la somme de 3.229,20 € TTC.**

4/ **Marché passé avec le bureau GEOLIS INGENIERIE pour une étude de faisabilité concernant une zone artisanale de 2,5 ha, moyennant la somme de 4.126,00 € TTC.**

5/ **Marché passé avec le bureau GEOLIS INGENIERIE pour l'élaboration d'un dossier déclaratif sur la nouvelle loi sur l'eau, moyennant la somme de 3.468,40 € TTC.**

6/ **Marché passé avec la SARL CAILLET PLOMBERIE pour le remplacement de la chaudière de la maison Vachon, moyennant la somme de 3.821,22 € TTC.**

7/ **Marché passé avec l'entreprise EIFFAGE pour les travaux de remise en état (enrobé, pose de bordure, empierrement) nécessaires à différents endroits de la Commune, moyennant les sommes de :**

- **Chemin de l'Etivant (travaux d'enrobé): 3.085,86 € TTC,**
- **Parking de la maison Vachon (pose de bordure): 1.441,18 € TTC,**
- **Chemin des Catonnes (remise en état) : 4.517,89 € TTC**

8/ **Marché passé avec l'entreprise CHOMETTE ELECTRICITE pour la remise aux normes du réseau électrique de la maison Vachon, moyennant la somme de 4.606,99€ TTC.**

9/ **Marché passé avec l'entreprise Menuiserie Ebénisterie FARIGOULE pour le changement des huisseries de l'ancienne Mairie et de la maison Vachon, moyennant la somme de 15.727,40 € TTC.**

10/ **Marché passé avec l'entreprise 3CE pour le remplacement des chaudières du Pôle Social et de la Salle des Sports, moyennant les sommes de :**

- **Pôle Social : 2.877,28 € TTC,**
- **Salle des Sports : 3.060,56 € TTC.**

11/ **Marché passé avec l'entreprise FAVERJON pour la restauration de la toiture de la maison du 15^{ème} siècle (charpente et zinguerie), moyennant la somme de 87.581,88€ TTC.**

12/ **Marché passé avec l'entreprise LAMBERT SARL pour la réalisation d'un traitement curatif de la charpente et des combles de l'ancienne Mairie, moyennant la somme de 2.553,10 € TTC.**

13/ **Marché passé avec la Société NEGOCYAL pour l'acquisition d'un véhicule électrique (services techniques) de marque PIAGGIO Porter, moyennant la somme de 20.303,77 € TTC (après déduction du bonus écologique).**

14/ **Marché passé avec le Cabinet d'Architecture BERTHIER pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'isolation extérieure de l'école de la Paix, moyennant la somme de 26.350,27 € TTC.**

15/ **Marché passé avec la Société IVECO pour l'acquisition d'un véhicule châssis avec cabine, moyennant la somme de 105.846,00 € TTC.**

16/ **Marché passé avec le garage BREUIL pour l'acquisition d'un véhicule de type fourgon (services techniques), moyennant la somme de 13.490,00 € TTC.**

17/ **Marché passé avec l'entreprise EGAUD-JARRY pour la réalisation de travaux d'électricité dans le cadre de l'aménagement de nouveaux bureaux, moyennant la somme de 5.812,56 € TTC.**

18/ **Marché passé avec l'entreprise TUAILLON Patrice pour des travaux de plâtrerie-peinture dans le cadre de l'aménagement de nouveaux bureaux, moyennant la somme de 2.946,32 € TTC.**

19/ **Marché passé avec la SARL CAILLET PLOMBERIE pour la réalisation de travaux de plomberie dans le cadre de l'aménagement de nouveaux bureaux, moyennant la somme de 2.321,08 € TTC.**

20/ **Marché passé avec l'entreprise DANTY CARRELAGE pour la réalisation de travaux de carrelage dans le cadre de l'aménagement de nouveaux bureaux, moyennant la somme de 3.091,66 € TTC.**

21/ **Marché passé avec le bureau d'études DECLIC pour la réalisation de relevés topographiques du contour de l'étang (modélisation hydraulique), moyennant la somme de 2.618,28 € TTC.**

22/ **Marché passé avec le bureau d'études DECLIC pour la réalisation d'un avant-projet dans le cadre de la création d'un bassin de rétention à la Lande, moyennant la somme de 2.152,80 € TTC.**

23/ **Commande passée avec E.R.D.F. pour le déplacement du boîtier électrique situé 11 Rue de la Marque, dans le cadre de l'aménagement urbain, moyennant la somme de 12.730,30 € TTC.**

24/ **Commande passée avec E.R.D.F. pour le déplacement du boîtier électrique situé sur la maison à démolir Place du Docteur Villard, moyennant la somme de 3.404,38 € TTC.**

12- QUESTIONS DIVERSES

1/ VOYAGE AU SENAT PAR LES CMEJ

Présentation d'un diaporama de la visite du Sénat par les jeunes du CMEJ le 30 juin 2010.

2/ PRECISIONS DEMANDEES SUR LA LOCATION DES BATIMENTS DE TREMOULIN

Des précisions sont apportées sur la location des bâtiments de Trémoulin.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2010 à 20 heures.